



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/23
1er juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Quatrième session
Genève, 19-23 juillet 1999
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE PEUT-IL ÊTRE UN MOTEUR DE LA CROISSANCE MONDIALE ?

**COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET INTÉGRATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
ET DES PAYS EN TRANSITION DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent document repose sur bon nombre des éléments analytiques qui seront traités plus en détail dans la documentation de base pour les ateliers régionaux de la CNUCED sur le commerce électronique qui doivent avoir lieu entre juillet et octobre 1999, ainsi que dans le contexte de la préparation technique de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il met l'accent sur le fait que l'accès au commerce électronique demeure inégal. Cette situation est d'autant plus regrettable que le commerce électronique peut devenir un moteur important du commerce et du développement à l'échelle mondiale au cours des prochaines années. Sur la base des travaux accomplis jusqu'ici sous les auspices de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, il est proposé d'orienter les travaux futurs vers deux grands domaines prioritaires : 1) la production de données, d'analyses et de scénarios présentant un intérêt pour le commerce électronique et le développement; et 2) l'examen des tendances existantes ou nouvelles dans le domaine de l'économie mondiale de l'information et des incidences qu'elles pourraient avoir sur la participation des pays en développement au commerce électronique.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s
Introduction	1 - 3
I. Les principales tendances intéressant le commerce électronique et le débat sur le commerce électronique et le développement	4 - 11
A. Inégalités d'accès	4
B. Accélération et expansion de la croissance du commerce électronique	5 - 8
C. Le potentiel du commerce électronique en tant que moteur important de la croissance et du commerce internationaux	9 - 11
II. Commerce électronique et développement : travaux accomplis par la Commission et éventuels domaines d'activité future	12 - 13
III. Possibilités d'action	14 - 18

Introduction

1. Comme suite aux conclusions adoptées d'un commun accord par les membres de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, à sa troisième session tenue du 23 au 27 novembre et le 14 décembre 1998 (voir TD/B/COM.3/20), le secrétariat a donné la priorité aux activités suivantes dans le cadre de ses travaux sur le commerce électronique :

a) En collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales actives dans le domaine du commerce électronique, le secrétariat rassemble des informations concernant les incidences du commerce électronique sur le développement, dans le but de diffuser ces informations sur son site Web. Ces efforts sont menés en particulier dans le contexte d'un groupe informel, qui regroupe des institutions sises à Genève et actives dans le domaine électronique, et pour lequel un site Web commun est actuellement mis en place. Grâce à cette initiative commune, le site Web de la CNUCED proprement dite devrait lui aussi s'enrichir d'éléments nouveaux sur le commerce électronique.

b) La CNUCED a poursuivi ses travaux d'analyse et de recherche sur les liens entre le commerce électronique et le développement, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures et politiques susceptibles d'aider les pays en question à participer davantage au commerce électronique mondial. Une large part de ces travaux est entreprise dans le cadre de la préparation d'ateliers régionaux sur le commerce électronique, que la Commission a également demandé à la CNUCED d'organiser ¹. D'autres organisations compétentes ² ont été contactées dans le but de faire des études communes sur des domaines intéressants particulièrement les pays en développement et les pays en transition, une importance spéciale devant être accordée aux liens entre le commerce électronique et la facilitation du commerce. À mesure qu'elles seront disponibles, ces études seront intégrées au processus de préparation technique de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. Outre une série de documents de base produits par le secrétariat de la CNUCED pour les diverses sessions de la Commission, ainsi que pour les réunions d'experts convoquées par la Commission depuis 1996 ³, un certain nombre d'études et de communications sont également élaborées, soit dans le cadre des travaux demandés par la Commission (par exemple des ateliers régionaux), soit dans le contexte des différents processus préparatoires en vue de la dixième session de la Conférence. Ces travaux devraient progressivement aboutir à la formulation d'une série de propositions et de recommandations pratiques tendant à intensifier la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce électronique mondial ⁴.

3. Il serait prématuré de formuler des prévisions quant aux incidences que l'expansion et la croissance du commerce électronique pourraient avoir sur l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale. Cependant, il est d'ores et déjà possible : i) de faire le point sur les tendances récentes en rapport avec cette question,

ii) de cerner quelques questions clés sur lesquelles il convient de se pencher immédiatement à l'échelon international, et iii) de définir les domaines prioritaires dans lesquels on pourrait entreprendre des travaux futurs sur la relation entre le commerce électronique, la mondialisation et le développement.

I. LES PRINCIPALES TENDANCES INTÉRESSANT LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LE DÉBAT SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT

A. Inégalités d'accès

4. Les données fondamentales présentées dans le rapport intitulé "Questions de fond concernant l'accès aux moyens de participer au commerce électronique" (TD/B/COM.3/16) au sujet des disparités d'accès à l'infrastructure de base des télécommunications et au réseau Internet demeurent valables. D'une part, il est vrai que l'Internet qui, il y a cinq ans encore, était un réseau limité à quelque 3 millions d'utilisateurs (basés surtout aux États-Unis) s'est transformé en un moyen de communication commercial de masse s'étendant à plus d'une centaine de millions d'utilisateurs disséminés dans le monde entier et que, selon les estimations, le trafic de données via Internet double tous les 100 jours. D'autre part, il n'en reste pas moins que la plupart des zones rurales des pays en développement ne sont toujours pas connectées à Internet et que même dans les pays considérés comme "aptes au commerce électronique", le coût de l'accès à Internet reste inabordable pour la majorité des petites et moyennes entreprises ⁵.

B. Accélération et expansion de la croissance du commerce électronique

5. Chacun sait que les estimations relatives au commerce électronique et les projections connexes quant à sa croissance varient sensiblement selon la source d'information et la méthode employées. Toutefois, la fiabilité des statistiques en la matière va s'améliorant et il est tout du moins possible d'indiquer une fourchette vraisemblable à l'intérieur de laquelle la valeur et la répartition géographique des activités sont susceptibles de se situer. Dans la plupart des sources d'information, les premiers chiffres disponibles en ce qui concerne le commerce électronique remontent à 1995 environ.

6. Pour donner une idée de la situation, l'OCDE, dans le cadre de ses travaux préparatoires en vue de la Conférence sur le commerce électronique tenue à Ottawa en octobre 1998, a consulté une douzaine de sources différentes et a calculé la valeur médiane de ces estimations pour la période allant de 1995 à 1997. Il est ressorti de ses calculs que la valeur mondiale de l'ensemble du commerce électronique (national et international) approchait 725 millions de dollars. Au cours du même exercice, l'OCDE a examiné attentivement les projections établies par ces groupes de prévision pour la période 2000-2002. L'estimation de la valeur médiane dépassait 154 milliards de dollars. En d'autres termes, en se fondant sur les estimations de la valeur médiane, on prévoyait une multiplication par 250 des courants d'échange électroniques.

7. En mars 1999, l'UIT a passé en revue les estimations des recettes provenant du commerce électronique. D'après les chiffres en question, les projections pour les transactions interentreprises au cours de la période 2001-2002 s'échelonnent entre 100 milliards de dollars et 400 milliards de dollars. Les recettes correspondantes pour les transactions entre entreprises et particuliers sont sensiblement inférieures, avec - là aussi - une gamme étendue de projections allant de 25 milliards de dollars à 90 milliards de dollars en 2001-2002. Ces chiffres se rapportent aux valeurs escomptées des transactions effectives, c'est-à-dire aux ventes basées sur Internet, et indiquent, pour les deux prochaines années, une projection inférieure atteignant quelque 125 milliards de dollars et une projection supérieure d'environ 500 milliards de dollars. Puisqu'à l'heure actuelle, une fonction importante du commerce électronique, tel qu'effectivement pratiqué par de nombreux agents économiques, consiste à faciliter la recherche de l'information, une estimation plus générale des incidences du commerce électronique prendrait en compte la valeur estimative des transactions qui sont amorcées en ligne, même si elles sont conclues selon des modalités plus traditionnelles. Dans ce cas, les projections supérieures pour 2001-2002 laissent supposer que le chiffre atteint pourrait être de l'ordre de 1,23 billion de dollars, de sorte que près de 40 % de cette valeur correspondraient à des transactions intégralement effectuées en ligne et environ 60 % à des transactions facilitées par l'Internet mais qui ne sont pas conclues par cette voie.

8. Les données sur les recettes des sites Web en 1998 révèlent la suprématie du marché des États-Unis : 93 % de toutes les opérations commerciales se rapportaient à des sites Web situés dans ce pays, alors qu'à peu près 62 % des sites Web se trouvent aux États-Unis ⁶. Les recettes par site Web aux États-Unis sont actuellement près de 50 % plus élevées que la moyenne mondiale. Cela signifie que d'autres régions du monde ne participent que de façon minimale aux recettes provenant du commerce électronique. En fait, selon des estimations datant de 1998, les pays non membres de l'OCDE représentaient à peine plus de 2 % des recettes globales provenant du commerce électronique.

C. Le potentiel du commerce électronique en tant que moteur important de la croissance et du commerce internationaux

9. La palette des secteurs auxquels s'étend le commerce électronique, ou plus précisément le champ de ses activités, s'élargit rapidement, mais quelques grandes tendances demeurent apparentes :

a) Le secteur **financier** est, de longue date, un utilisateur important des moyens d'échange de données électronique (EDI), des réseaux intranet et extranet assurant les communications électroniques entre les négociants. Cependant, l'avènement du commerce électronique a aussi incité les ménages à faire usage des moyens de communication électroniques pour leurs opérations bancaires et pour effectuer en ligne des opérations sur titres.

b) **Les voyages et le tourisme** constituent un secteur dans lequel les opérations en ligne en viennent rapidement à remplacer les contacts personnels, ce qui semble s'expliquer par deux facteurs essentiels.

D'une part, la recherche d'informations représente une proportion importante de l'"effort de consommation" dans ces domaines et le recours à Internet réduit sensiblement la durée et le coût d'une recherche. D'autre part, les prix des voyages, en particulier, se prêtent aussi à un système d'enchères en ligne qui laisse entrevoir aux acheteurs la perspective d'une économie substantielle par rapport aux transactions individuelles qui étaient autrefois la règle. Aux États-Unis, les méthodes de commercialisation sur Internet dans ce secteur ont déjà radicalement modifié la physionomie du marché.

c) Presque tous les aspects de la **commercialisation des oeuvres récréatives** sont transformés par Internet. En effet, il s'agit d'une branche où la numérisation effective des produits les rend directement accessibles aux consommateurs, dans des combinaisons jusqu'ici inédites. Ces changements se traduisent généralement par une forte baisse des coûts, mais ils ont aussi donné lieu à de graves litiges concernant le piratage de la propriété intellectuelle ⁷.

d) **Les autres secteurs** des services profondément affectés par l'expansion du commerce électronique basé sur Internet sont notamment les assurances, le courtage et la publicité. En outre, la distribution d'un nombre croissant d'articles manufacturés (comme les livres, les ordinateurs ou les voitures) est radicalement transformée par le commerce électronique.

10. Dans tous ces secteurs, il importe de noter qu'une partie de l'expansion du commerce électronique provient du fait qu'il a absorbé des activités autrefois accomplies par le biais des extranets. Cette remarque s'applique en particulier aux relations interentreprises entre les grandes sociétés et leurs fournisseurs. Actuellement, dans le cadre des efforts tendant à réduire les coûts dans les grandes industries et à veiller à ce que l'on fasse appel aux meilleurs fournisseurs disponibles de facteurs de production et de services, une stratégie fondée sur Internet est mise en oeuvre en vue de relier tous les partenaires. Les normes sont fixées par les acheteurs, et les fournisseurs doivent y satisfaire. Le secteur de l'automobile est l'un des pionniers dans ce domaine, quoique les textiles et l'habillement, le commerce de détail et d'autres activités, où la sous-traitance représente une partie importante des activités, soient également la cible de ce genre d'efforts. Toutes ces transformations vont sans doute se traduire par une profonde modification des avantages comparatifs à l'échelle internationale, car certains produits (en particulier les services) sont de plus en plus échangés en utilisant de nouveaux "modes de livraison" pour reprendre la terminologie de l'OMC.

11. Cependant, beaucoup plus importantes encore que les incidences visibles et prévisibles du commerce électronique sur les échanges commerciaux de certains services seront les transformations que le commerce électronique engendrera en encourageant de nouveaux modèles d'organisation industrielle (structures sociales) et modèles d'entreprise (mécanismes destinés à favoriser les profits et la compétitivité). Indirectement, ces transformations mèneront aussi à d'importants changements dans l'infrastructure juridique et réglementaire nécessaire au commerce électronique mondial, et elles influenceront en définitive sur les emplois, les qualifications et l'emploi en général, ainsi que sur les relations de puissance entre les producteurs, les consommateurs et les partenaires commerciaux. Comme la "nouvelle donne" qui en résultera mettra davantage l'accent sur les avantages comparatifs

reposant sur l'information, la connaissance, l'éducation et la culture, elle pourrait aider les pays en développement et les pays en transition à mieux s'intégrer dans la nouvelle économie mondiale. Cependant, pour que cette intégration se fasse, il faudrait prendre des mesures dans un certain nombre de domaines stratégiques.

II. COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DÉVELOPPEMENT : TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LA COMMISSION ET ÉVENTUELS DOMAINES D'ACTIVITÉ FUTURE

12. Jusqu'ici, les travaux de la Commission sur les questions intéressant le commerce électronique se sont concentrés sur trois grands domaines, à savoir : i) le renforcement des capacités (question traitée en particulier dans le cadre de réunions d'experts, qui ont débattu de l'accès aux télécommunications, de la mise en valeur des ressources humaines et des aspects juridiques du commerce électronique); ii) la détermination des obstacles qui s'opposent à la participation des pays en développement au commerce électronique; et iii) l'échange d'informations et de données d'expérience dans le domaine du commerce électronique.

13. S'il est manifestement nécessaire de poursuivre et d'accélérer ces travaux ⁸, une participation accrue des pays en développement et des pays en transition au commerce électronique exigera aussi d'autres travaux dans un certain nombre de domaines, entre autres :

a) **Scénarios et soutien statistique** : les pays en développement et les pays en transition doivent pouvoir évaluer les incidences potentielles du commerce électronique sur la structure actuelle et future de leurs échanges. Comment évolueront leurs avantages comparatifs actuels (par exemple dans le secteur des services, notamment en matière de tourisme et de transport) : seront-ils affaiblis ou renforcés ? Dans quels domaines d'activité pourraient-ils envisager de développer de nouveaux avantages stratégiques ? Dans quelle mesure des facteurs comme les négociations commerciales internationales, le cadre réglementaire national et les stratégies d'entreprise mondiales influeraient-ils sur ces scénarios ? Les scénarios dans le domaine fiscal seront particulièrement importants à cet égard : par exemple, quel serait l'impact sur ces pays d'un environnement commercial "en franchise de droits" basé sur Internet ? Les effets de la création et de la substitution de courants commerciaux compenseraient-ils les pertes de recettes publiques et, dans l'affirmative, à quel rythme et avec quel genre d'effets au niveau national ? La connaissance statistique de l'utilisation et de l'accessibilité effectives des technologies de l'information pourrait-elle être développée afin de mieux définir les particularités des économies moins avancées ? Comment les diverses composantes de la société civile de ces pays perçoivent-elles et évaluent-elles les technologies et le savoir-faire relatifs au commerce électronique ?

b) **Changements structurels dans l'économie mondiale et leurs incidences sur le commerce électronique** : le fait que l'information soit désormais un facteur essentiel de la production et de la compétitivité a déclenché un certain nombre de changements importants dans les modalités de création et de distribution de la valeur. Dans le même temps, on a conçu et mis au point des stratégies mondiales qui s'articulent autour d'activités à forte composante d'information, et de nouvelles relations de puissance

se sont dégagées de ce processus. Par exemple, il serait important d'évaluer comment la vague récente de fusions et d'acquisitions (et les positions dominantes auxquelles celles-ci peuvent aboutir), en ce qui concerne les télécommunications ainsi que les activités et le matériel liés au Web (y compris les routeurs), influent sur les prix et la qualité des services dans le domaine de l'Internet et en particulier du commerce électronique, de même que sur l'accès à ces services. Il serait également intéressant d'étudier dans quelle mesure les entreprises des pays en développement et pays en transition parviendraient à s'en sortir dans un environnement dominé par le nouveau modèle d'entreprise auquel Internet a donné naissance ⁹. D'autres faits nouveaux intéressant Internet, par exemple la nouvelle structure établie pour les noms de domaines et l'apparition de nouvelles catégories d'intermédiaires (souvent appelées "infomédiaires"), de portails et d'organismes et procédures de certification, ont également sur les relations de puissance un impact profond qui contribuera à façonner l'avenir du commerce électronique. Ces faits nouveaux méritent sans aucun doute d'être examinés plus en détail du point de vue du développement.

III. POSSIBILITÉS D'ACTION

14. Dans un domaine en pleine mutation comme celui du commerce électronique, la tentation est toujours grande de sacrifier les objectifs à plus long terme à la fascination qu'exercent les problèmes à court terme. On a beaucoup parlé, par exemple, du commerce électronique entre entreprises et particuliers (domaine du commerce électronique qui a véritablement pris son essor à la fin des années 90), mais il a beaucoup moins été question du commerce électronique entre entreprises (qui représentera bientôt une part substantielle du commerce international et dans lequel les pays en développement pourraient trouver un moteur de leur intégration dans l'économie mondiale). Un manque de perspicacité analogue se manifeste, dans une certaine mesure, dans le cadre des discussions en cours sur d'éventuelles négociations commerciales relatives au commerce électronique : pour tous les pays - mais bien plus encore pour les pays en développement - les effets du commerce électronique seront beaucoup plus amples et plus profonds qu'on ne le pense, et ils ne se limiteront pas au secteur du commerce.

15. Par ailleurs, les analyses, les politiques et les mesures prises dans le domaine du commerce électronique devront refléter les multiples facettes de cette formule d'échanges commerciaux. Les aspects techniques, économiques, juridiques et sociaux du commerce électronique devront être examinés conjointement et en détail pour que ces analyses, politiques et mesures soient pertinentes et efficaces. Sur le plan pratique, il faudra donc instaurer à la fois une coopération interinstitutionnelle au niveau international et une coopération intersectorielle au niveau national (notamment par la constitution d'équipes spéciales nationales chargées du commerce électronique). Ces deux éléments devraient être pris en compte dans les travaux de la CNUCED consacrés au commerce électronique : le degré élevé de coopération interinstitutionnelle qui a caractérisé ses travaux depuis sa création devrait encore être renforcé ¹⁰, et s'étendre aux entités non gouvernementales, y compris les organisations appartenant au secteur privé ¹¹.

16. Tout en donnant la priorité à ce genre de coopération, la CNUCED devrait s'efforcer de développer ses avantages comparatifs dans le domaine du commerce électronique. Sa compétence particulière en matière de développement est l'une des spécificités que la CNUCED apporterait à l'étude des questions relatives au commerce électronique, une autre étant sa capacité unique de traiter à la fois des aspects matériels et logistiques du commerce électronique, c'est-à-dire de prendre en compte non seulement les questions liées au flux d'information (par exemple celles qui concernent la commercialisation, la publicité, l'information en matière de crédit ou les paiements par voie électronique) mais aussi les composantes logistiques et matérielles de ce phénomène (y compris les transports, les douanes et les instruments de facilitation du commerce).

17. De manière plus générale, les domaines suivants méritent de retenir l'attention :

a) **L'accès** : en dépit de son expansion rapide, l'Internet est souvent trop coûteux pour les plus petits usagers des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés et des zones rurales. La communication de statistiques et données mondiales récentes dans ce domaine (notamment de données sur les conditions économiques d'accès) pourrait être l'un des résultats d'un resserrement éventuel de la coopération entre la CNUCED et l'UIT.

b) **Ressources humaines** : dans les activités à forte composante d'information, le renforcement des capacités s'appuie souvent sur la mise en valeur des ressources humaines. La sensibilisation des gouvernements et des entreprises à l'importance du commerce électronique, et la diffusion des compétences techniques pertinentes et de connaissances connexes en matière de gestion, demeurent prioritaires. Des modules de formation (notamment pour la formation de formateurs à l'échelon local) pourraient être mis au point en vue de permettre aux pays en développement de mieux profiter de l'expansion du commerce électronique.

c) **Contenu** : les moyens d'accès aux réseaux et la capacité de s'en servir pour acquérir et diffuser des informations sont les conditions nécessaires mais pas suffisantes d'une participation mondiale au commerce électronique. La possibilité (en particulier pour les petites et moyennes entreprises) de bénéficier du commerce électronique se traduira par le développement croissant d'"un contenu local pour des réseaux mondiaux", et notamment par l'usage de langues locales et une plus grande diversité culturelle. La capacité des pays en développement de participer au commerce électronique, non pas uniquement en qualité de consommateurs mais aussi en tant que producteurs, pourrait être favorisée par la diffusion d'instruments et d'un savoir-faire appropriés et par la promotion des échanges de données d'expérience aux échelons régional et interrégional.

d) **Cadres juridique et réglementaire** : le commerce électronique ne se développera pas sans mécanismes de confiance. Des questions comme la certification, l'authentification, la protection de la propriété intellectuelle et le cryptage devront être examinées dans une perspective véritablement mondiale, c'est-à-dire en associant les pays en développement aux discussions et négociations pertinentes. La création d'un cadre juridique fiable doit être envisagée tant au niveau national qu'au niveau international.

e) **Aspects financiers et fiscaux** : les mécanismes de garantie des paiements, ainsi que les techniques de financement des échanges, seront radicalement affectés par l'expansion du commerce électronique. Les paiements électroniques devront également être considérés du point de vue des incidences qu'ils pourraient avoir sur la création de monnaies. L'impact sur les pays en développement de divers scénarios fiscaux dans le domaine du commerce électronique (par exemple le développement d'un commerce "en franchise de droits" basé sur Internet) est encore vague et doit faire l'objet d'une étude plus approfondie.

f) **Sécurité, pouvoir et gestion des affaires publiques** : les rôles respectifs des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé dans la définition de certains éléments de base du commerce électronique (noms de domaines du premier niveau sur Internet, marques de fabrique, contrôle du contenu, etc.) devront être définis plus en détail. À mesure que les chaînes de transactions traditionnelles sont dépouillées de leurs intermédiaires, bon nombre de ces derniers perdent de leur pertinence, mais de nouvelles catégories d'intermédiaires (infomédiaires) se constituent, et on a tendance à leur attribuer trop de pouvoir en ce qui concerne la conception des réseaux et de leur utilisation. Cette remarque est particulièrement valable dans le cas des portails.

18. Bon nombre des thèmes évoqués ci-dessus seront traités plus en détail dans le document d'information qui sera établi pour la série d'ateliers régionaux que la CNUCED organisera, comme suite à la demande formulée par la Commission à sa troisième session.

Notes

1. Cette série d'ateliers et de tables rondes débutera par un atelier précédant la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, lequel traitera de l'échange de données d'expérience entre entreprises pratiquant le commerce électronique et se tiendra à Genève du 17 au 18 juin 1999. Cet atelier devrait être suivi par trois réunions régionales en Amérique latine en juillet 1999, en Afrique en septembre 1999 et en Asie en octobre 1999. Un document d'information sur le commerce électronique et le développement sera élaboré par le secrétariat de la CNUCED en tant que base de discussion pour ces réunions régionales.

2. Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

3. Voir, en particulier, les documents suivants relatifs au commerce électronique : "Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale : principales incidences de l'infrastructure mondiale de l'information (GII) sur le commerce et le développement" (TD/B/COM.3/EM.3/2), "Questions de fond concernant l'accès aux moyens de participer au commerce électronique" (TD/B/COM.3/16), "Incidences sur le commerce et le développement des propositions récentes relatives à la définition d'un cadre général pour le commerce électronique" (TD/B/COM.3/17), "Formation dans le domaine du commerce électronique : besoins et possibilités" (TD/B/COM.3/EM.6/2) et "Le commerce électronique : considérations juridiques" (UNCTAD/SDTE/BFB/1). La documentation de la CNUCED peut être consultée sur notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.unctad.org>

4. Parce que cette série de propositions et de recommandations serait le pendant, pour les pays en développement, des quatre propositions initiales des pays développés au sujet d'un cadre mondial pour le commerce (émanant respectivement de l'Union européenne, du Japon, des États-Unis et de l'OCDE), elle a souvent été qualifiée de "cinquième élément" des propositions sur le commerce électronique mondial. Comme il est possible que les questions relatives au commerce électronique soient examinées lors de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en novembre-décembre 1999, les travaux des institutions intéressées (et notamment de la CNUCED) sur ces questions devraient en principe s'intensifier au cours des prochains mois.

5. Par exemple, en 1998, le coût annuel moyen d'une connexion à Internet pendant une vingtaine d'heures par mois (calculé sur la base d'une utilisation en dehors des heures de pointe et abstraction faite des frais de location des lignes) variait de 9 dollars en Malaisie à 79 dollars au Luxembourg. Cependant, si ce coût est évalué en regard du revenu national par habitant, on obtient des chiffres plus révélateurs. Ainsi, dans des pays, comme la France ou l'Allemagne, le prix d'une telle connexion à Internet équivaut à peu près au revenu d'une semaine, tandis qu'il avoisine 12 semaines de revenu au Venezuela et 16 semaines de revenu au Philippines.

6. Ce phénomène est accentué par le fait que les noms de domaines de premier niveau (y compris les adresses .com) sont considérés comme des "noms des États-Unis", même s'ils appartiennent à des sociétés ou des particuliers implantés dans d'autres pays.

7. Voir, par exemple, le débat en cours sur le transport de produits musicaux fondé sur la norme MP3.

8. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en novembre-décembre 1999 et des préparatifs de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

9. Il faudrait plutôt parler de "modèles d'entreprise" (le cas de l'Amazon.com étant sensiblement différent de celui de Dell computers ou de Yahoo.com par exemple). Cependant, les modèles de ce genre ont en commun un certain nombre de caractéristiques (notamment la prépondérance donnée à l'abaissement des coûts des transactions aux parts de marché, à la visibilité des clients, au marquage et aux méthodes de production en flux tendu) qui peuvent être plus répandues dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

10. Récemment, des projets de mémorandums d'accord ont été échangés entre la CNUCED et l'UIT ainsi qu'entre la CNUCED et l'OMPI. Tandis que les efforts d'intensification de la coopération avec ces deux organisations vont se poursuivre, une place importante sera certainement attribuée dans ce contexte au commerce électronique.

11. Par exemple, la réunion intitulée "Partenaires pour le développement" qui s'est tenue à Lyon du 9 au 12 novembre 1998, et en particulier les discussions s'inscrivant dans le cadre du GET UP (partenariat de l'ONU pour un commerce électronique mondial), ont permis de renforcer la coopération entre la CNUCED et des organisations telles que la Chambre de commerce internationale (CCI) et la Commission de l'infrastructure mondiale de l'information.
